****

**APPEL A CANDIDATURE**

SONT A POURVOIR LES FONCTIONS DE

**DIRECTEUR.TRICE**

**DIRECTEUR.TRICE-ADJOINT.E**

DU



Conformément à l'article 6.1 des statuts du PRSH de l'université Le Havre Normandie, le directeur ou la directrice et le directeur adjoint ou la directrice adjointe du PRSH sont élu.e.s pour une période de quatre ans à bulletin secret.

Le scrutin est de liste sans panachage possible. L’élection est acquise à la majorité relative des suffrages exprimés par l’assemblée générale du PRSH à l’issue d’un unique tour de vote.

Les candidat.e.s aux fonctions précitées doivent déposer leur candidature/liste avant le 29 janvier 2019 17h00, soit auprès des vice-présidentes en charge de la recherche par courrier ou par courriel à l’adresse générique suivante : [vp-recherche@univ-lehavre.fr](mailto:vp-recherche@univ-lehavre.fr) soit auprès du secrétariat du PRSH par courrier ou par courriel à l’adresse générique suivante : [prsh@univ-lehavre.fr](mailto:prsh@univ-lehavre.fr)

L’acte de candidature/la liste peuvent être accompagnés d’une profession de foi.

L’élection se tiendra :

**Mardi 5 février 2019 de 9h à 17h**

**Bureau de Delphine Levée, secrétariat**

Conformément à l’article 6 du règlement intérieur du PRSH, les listes électorales seront affichées 15 jours avant le jour du scrutin, soit le 22 janvier 2019 dans l’entrée du PRSH.

Peuvent voter tous les membres de droit du PRSH, c’est-à-dire, tous les enseignant.e.s-chercheur.e.s, enseignant.e.s, chercheur.e.s et doctorant.e.s membres d’une unité de recherche affiliée au PRSH.

Tout membre de droit ne figurant pas sur la liste des membres peut demander son inscription, soit aux vice-présidentes en charge de la recherche soit au secrétariat du PRSH, jusqu’au jour du scrutin.

La prise de fonction se fera à l’issue du dépouillement, une fois le procès-verbal d’installation rédigé.

Une seule procuration est admise par personne votante.